

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

FORMATION INITIALE (FIP)

Réf de l'action : ECF T651.PR indice 3 du 02/06/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'accompagner un transport exceptionnel à l'aide d'un véhicule de protection, dans le respect de la réglementation.
Être capable de connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- L'habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels (FIP) est une formation qui assure au conducteur la maîtrise de la réglementation relative aux transports exceptionnels et des conditions générales de circulation, de la sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt ainsi que la préparation et le suivi des itinéraires et les contrôles routiers.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Conducteur de véhicule de protection destiné à l'accompagnement des transports exceptionnels,
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne, débutante, souhaitant conduire un véhicule pilote dans le cadre d'un transport exceptionnel,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis B non probatoire, en cours de validité, débutant dans le métier de conducteur de véhicule de protection.

AVERTISSEMENT

- Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette habilitation est à renouveler tous les 5 ans par le suivi d'une FCP (Formation Continue des conducteurs de véhicule de Protection) avant la fin de validité de la FIP.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

FORMATION INITIALE (FIP)

- Thème 1 : Réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation
 - Connaître et savoir appliquer la réglementation spécifique :
 - les définitions relatives aux transports exceptionnels ;
 - la classification des convois ;
 - les caractéristiques techniques réglementaires ;
 - les différentes autorisations ;
 - la réglementation applicable aux véhicules d'accompagnement (type de véhicule, couleur, éclairage et signalisation...) ;
 - les rôle, compétence et limites de l'accompagnateur ;
 - les responsabilités et recours en cas d'accident.
 - Les conditions générales de circulation :
 - les interdictions générales de circulation ;
 - la circulation sur autoroute ;
 - le franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art ;
 - l'accompagnement des convois : véhicules de protection et véhicules de guidage ;
 - les vitesses autorisées ;
 - l'éclairage et la signalisation du convoi.
 - Connaître les dispositions concernant les véhicules :
 - les différents types de transports spécifiques.
- Thème 2 : La sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt
 - Connaître et maîtriser les règles de circulation spécifiques aux poids lourds :
 - la signalisation routière spécifique concernant les poids lourds ;
 - les règles générales appliquées aux poids lourds ;
 - la spécificité des autres usagers.
 - Connaître et savoir prévenir les accidents et incidents :
 - les principaux types d'accident et d'incident impliquant les poids lourds et les transports exceptionnels ;
 - les actions de prévention et les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident.
 - Connaître et appliquer les règles et principe de sécurité autour du convoi :
 - la sécurité en circulation et à l'arrêt ;
 - le guidage (connaître les angles morts, communiquer par gestes...) ;
 - les différents types de matériels dédiés aux transports exceptionnels, leurs particularités ;
 - l'ergonomie au poste de conduite ;
 - l'utilisation des protections individuelles et des dispositifs de signalisation ;
 - le démontage et remontage des panneaux amovibles.
 - Connaître et observer les principes de la forme physique du conducteur en situation de conduite :
 - la forme et l'efficacité ;
 - la fatigue ;
 - l'alcool, les stupéfiants, les médicaments ;
 - l'hypovigilance.
- Thème 3 : La préparation et le suivi des itinéraires, les contrôles routiers
 - Préparer l'itinéraire et connaître :
 - les principaux éléments à prendre en compte (cartes routières, l'arrêté, le compte rendu de la reconnaissance...) ;
 - le comportement à adopter en cas de difficultés.
 - Utiliser les cartes routières et les ouvrages spécialisés, et connaître :
 - les différentes cartes routières ;
 - les symboles et légendes ;
 - les ouvrages spécialisés ;
 - le calcul des temps de parcours.
 - Utiliser des systèmes de géolocalisation, et connaître les différentes technologies de géolocalisation.
 - Connaître les contrôles et les sanctions encourues :
 - les types de contrôle ;

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

FORMATION INITIALE (FIP)

- les documents à présenter ;
- l'immobilisation du convoi.

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issu du secteur du transport de marchandises ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite de véhicule d'escorte, de guidage ou de protection dans les 5 dernières années avant l'habilitation.
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Matériel : Voitures pilotes
- Ressources pédagogiques de la formation remis aux stagiaires

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives (en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques,
 - Evaluations de compétences réalisées en cours et/ou en fin de formation permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation (jury, ou organisme externe certifié...).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- L'évaluation des compétences acquises s'effectue par :
 - Un Questionnaire à Choix Multiples de 20 questions,
 - La résolution d'un cas pratique.
- Le seuil d'admission aux deux épreuves est fixé à 13/20.

SANCTION VISÉE

- Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels, Formation Initiale Professionnelle (F.I.P.)
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5983
- Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE.
- Date de décision d'enregistrement : 01/01/2022.
- Date de fin d'échéance : 31/12/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5983/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif maximum : 15 stagiaires.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale : 21 h.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

TRANSPORT

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS FORMATION INITIALE (FIP)

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

